



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE. DOME FOREZ

51^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE-BOUCHON

Coupe de France des Rallyes
MERCREDI 29 et JEUDI 30 MAI 2019

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français

PROGRAMME - HORAIRES

◆ Parution du règlement	A l'obtention du permis d'organisation de la Ligue, soit le 23/03/2019
◆ Ouverture des engagements	A la parution du Règlement Lundi 20 mai 2019 à 24H00
◆ Clôture des engagements	Mercredi 22 mai 2019
◆ Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 26 Mai 08H00 à 20H00
◆ Dates et heures des reconnaissances	Mercredi 29 Mai 08H00 à 20H00
◆ Vérifications documents et voitures	Salle des Fêtes St Rémy Mercredi 29 Mai 17H00 à 20H30 Jeudi 30 Mai de 06H45 à 08H30
◆ Heure de mise en place du parc de départ (Parc gardé la nuit)	Mercredi 29 Mai à 16H45
◆ 1 ^{ère} réunion Collège Commissaires Sportifs	Salle des Fêtes St Rémy Mercredi 29 Mai à 20H00
◆ Publication équipages admis au départ	Salle des Fêtes St Rémy Jeudi 30 Mai 2019 à 09H00
◆ Publication des heures et ordres départ	Salle des Fêtes St Rémy Jeudi 30 Mai 2019 à 09H00
◆ Départ 1 ^{ère} voiture	Parc plan d'eau St Rémy Jeudi 30 Mai 2019 à 10H00
◆ Arrivée 1 ^{ère} voiture	Parc plan d'eau St Rémy Jeudi 30 Mai 2019 à 17H13
◆ Vérifications finales	Station Total St Rémy Jeudi 30 Mai 2019 à 17H20
	Taux horaire de ma main d'œuvre : 60 € TTC
◆ Publication des résultats du Rallye	Salle des Fêtes St Rémy Jeudi 30 Mai 2019, au plus tard 30 mn après arrivée dernière voiture
◆ Remise des Prix	Podium arrivée St Rémy(1) ou Salle des Fêtes en cas d'intempéries Jeudi 30 Mai 2019 à 20H00

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile DOME FOREZ organise, en qualité d'organisateur administratif et d'organisateur technique, le **Jeudi 30 Mai 2019**, avec le concours des Associations Sportives de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne et sous le patronage de la Municipalité de **ST REMY SUR DUROLLE**, le :

51^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE BOUCHON

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne le 23/03/2019 sous le numéro 19/R12 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 232 en date du 23/03/2019.

Comité d'organisation

Président Jacques COURTADON

Membres Jean APPARAILLY - Etienne GARDETTE - Robert LAVEST - Catherine PASTOREK – Serge PEGOLOTTI

Secrétariat du Rallye

8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND

Tél. : 06 07 85 22 73 - 06 07 60 57 83

E-mail : domeforez@wanadoo.fr - Site : www.asadomeforez.com

Permanence du Rallye

Salle des Fêtes de ST REMY SUR DUROLLE

Mercredi 29 Mai 2019 de 17H30 à 21H00 et Jeudi 30 Mai 2019 de 06H45 à 20H30

Organisateur Technique (Idem Organisateur Administratif)

Président Jacques COURTADON - A.S.A. Dôme-Forez - 8 bis Cours Sablon 63000 CLERMONT-FERRAND
Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales éditées par la FFSA.

1.1P - Officiels

◆ Collège des Commissaires Sportifs	Président	Josette MARTIN	Lic. 75
	Membres	Michel BEAULATON	Lic. 3816
		Régis VINCENT	Lic. 47545
◆ Directeur de Course		Daniel BERTHON	Lic. 1621
◆ Directeurs de Course Adjoints		Michèle MARTIN	Lic. 1123
		Thierry DUPECHER	Lic. 3564
◆ Médecin Chef		Dr Jacques COURTADON	Lic. 16970
◆ Commissaires Techniques	Responsable	Serge PEGOLOTTI	Lic. 6047
	Membres	André BOIVIN	Lic. 3572
		Hervé CANTAT	Lic. 207953
		Jacques MONTJOTIN	Lic. 8818
		Emeric PASCAL	Lic. 37568
◆ Chargés des Relations avec les Concurrents		Maryse CHALET	Lic. 24304
		Sandrine JULLIEN	Lic. 174179
◆ Chargés des Relations avec la Presse		Philippe LAFONT	Lic. 2902
◆ Directeur de Course Voiture Tricolore		Christelle HABOUZIT	Lic. 128356
◆ Directeurs de Course délégué épreuve spéciale 01		Marc HABOUZIT	Lic. 7145
◆ Directeurs de Course délégué épreuve spéciale 02		Catherine CHAMPOMIER	Lic. 8654
◆ Juge de fait		Jean François CHAZOT	Lic. 36790
◆ Secrétaire du Meeting		Etienne GARDETTE	Lic. 8272
◆ Vérifications administratives et classement		Catherine PASTOREK	Lic. 15145
		Annie RAMILLIEN	Lic. 129281
◆ Responsable des Commissaires		Jean APPARAILLY	Lic. 18967
◆ Chargé de la mise en place des moyens		David APPARAILLY	Lic. 49050
◆ Chronométrage Fédéral	Chronomètres C au départ et à l'arrivée des épreuves spéciales		
◆ Classements		PKSoft	

1.2P - Eligibilité

Le 51^{ème} Rallye Régional de la COUTELLERIE et du TIRE-BOUCHON compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes coefficient 2.
- le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'ASA Dôme Forez

1 3P - Vérifications

Les équipages engagés ne recevront pas d'accusé de réception. Les convocations pour les vérifications seront disponibles sur : www.asadomeforez.com.

Les vérifications administratives et techniques auront lieu à la salle des Fêtes du plan d'eau de St Rémy sur Durolle le **mercredi 29 Mai 2019** de 17H00 à 20H30 et le **jeudi 30 Mai 2019** de 06H45 à 08H30. A l'issue de chaque vérification technique individuelle, les voitures de course rentreront immédiatement en Parc Fermé.

Ce Parc Fermé de Départ sera mis en place à partir de 16H45 le Mercredi 29 Mai et sera **gardé la nuit**.

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3 1P - Demande d'engagement - Inscriptions

3 1 5P - Toute personne qui désire participer au 51^{ème} Rallye de la Coutellerie et du Tire Bouchon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **lundi 20 mai 2019 à 24h00**

3 1 10P - Le nombre d'engagés est fixé à 150 voitures maximum.

3.1.11 1P - Les droits d'engagement sont fixés :

- a) avec la publicité facultative des Organisateurs **330 €**
aux équipages 100 % ASA Dôme Forez **290 €**
aux équipages 50 % ASA Dôme Forez **310 €**
- b) sans la publicité facultative des Organisateurs **660 €.**

3.1 12P - La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3 3P – Ordre des départs

R5 – A7S – GT10 – A7K – A8 – R4 – R3 – N4 – F200014 - A6K – R2 – A7– N3 – F200013 – GT9 – A6 - A5K – A5 – R2J - R1 – N2 - F200012 – N2série – N1 - F200011

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

4 3P - Assistance

Un parc d'assistance est prévu sur les voies situées autour du Plan d'Eau de St Rémy sur Durolle, sauf sur la digue. Des plaques d'assistance seront disponibles contre paiement de la somme de 5 €

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

6.1P - Description

Le 51^{ème} Rallye de la Coutellerie et du Tire-Bouchon représente un parcours de **111,150 km**. Il est divisé en 3 sections (1 étape). Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **37,350 km**.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 - 3 et 5	Les Pins – Touzet	5,950 km 3 fois
ES 2 – 4 et 6	La Trappe – Pitelet	6,500 km 3 fois

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe ITINERAIRE.

6.2P - Reconnaissances

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 passages.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 8P – RECLAMATION – APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes F.F.S.A.



ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

* PRIX EN ESPECES AU GENERAL

1 ^{er}	340 €
2 ^{ème}	260 €
3 ^{ème}	170 €
4 ^{ème}	100 €

1 ^{ère} Dame	120 € si 2 ou plus
-----------------------	--------------------

* PRIX EN ESPECES A LA CLASSE

	1 ou 3	de 4 à 6	de 7 à 11	12 ou plus
1 ^{er}	165 €	330 €	330 €	330 €
2 ^{ème}		150 €	180 €	180 €
3 ^{ème}			110 €	120 €
4 ^{ème}				80 €
5 ^{ème}				50 €

* PRIX AUX GROUPES :

- au 1^{er} de chaque groupe **150 €** si plus de 4 partants - si non un lot d'orfévrerie
- au 2^{ème} de chaque groupe **80 €** si plus de 10 partants - si non un lot d'orfévrerie

* COUPES (la liste des coupes n'est pas limitative)

- aux 4 premiers du classement général
- au premier de chaque classe
- au premier équipage féminin à deux Commissaires

La remise des prix se déroulera le **jeudi 30 Mai 2019 à 20H00** au Podium d'arrivée à Saint Rémy sur Durolle (ou à la Salle des Fêtes du plan d'eau en cas d'intempéries).

Rendez-vous en 2019 sur nos autres épreuves

51^{ème} Course de Côte Régionale de COURPIERE
23 juin 2019

50^{ème} Rallye National des MONTs DÔME
25 et 26 octobre 2019

BONY AUTOMOBILES

Notre partenaire pour l'hébergement au village de vacances de St Rémy



Contact@revea-vacances.com

Tél : 04 73 93 60 00

La liste des engagés, la convocation aux vérifications et le carnet de reconnaissances seront sur :

www.asadomeforez.com



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE. DOME FOREZ



51^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA COUTELLERIE ET DU TIRE-BOUCHON - JEUDI 30 MAI 2019

ITINERAIRE ET HORAIRE

Contrôle Horaire	ITINERAIRE	Km E.S.	Km Partiel	Temps Imparti	Km Total	Heure 1 ^o voit
CH00	Départ ST REMY Parc fermé (devant salle des Fêtes)				0,000	10h00
	PARC D'ASSISTANCE Changement de pneus autorisé (VO autour du Plan d'eau à Gauche sauf sur la digue)		1,800	15 mn		
CH 0A	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 150 m après carrefour VO de sortie - D201 en face - Bourg de St Rémy zone 30 - D201 à D - VO Les Pins à D		0,000		1,800	10h15
CH 1	LES PINS sur VO carrefour VO x RD325		3,700	12 mn	5,500	10h27
	NEUTRALISATION		0,050	3 mn		
DES 1	LES PINS sur RD325, dernière maison à D (fontaine) D325	0,000	0,000		5,550	10h30
AES 1 STOP	sur D325 Chemin forestier à D 100 m avant carrefour VO de Plachot. sur D325 100 m après carrefour VO de Plachot D325 - D64 à D - D43 à G	5,950				
CH 2	LA TRAPPE sur D43, 25 m avant route de Saint Victor-M (petit calvaire)		14,850	25 mn	20,400	10h55
	NEUTRALISATION		0,050	3 mn		
DES 2	LA TRAPPE sur D43, Garage communal D43 - D114 à D - D201 à D	0,000	0,000		20,450	10h58
AES 2 STOP	sur D201, chemin forestier à G, 300 m avant panneau Pitelet sur D201, panneau entrée Pitelet D201 - Palladuc - D201 - VO à G de Forest - digue du plan d'eau TD	6,500				
CH 2A	ST REMY Entrée Parc Regroupement à D à la fin de la digue		16,500	25 mn	36,950	11h23
	PARC REGROUPEMENT (devant salle des Fêtes)		0,150	62mn	maxi	
CH 2B	ST REMY Sortie Parc Regroupement (Idem sortie Parc Départ)				37,100	12h25
	PARC D'ASSISTANCE (VO autour du Plan d'eau à Gauche sauf sur la digue)		1,800	45 mn		
CH 2C	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 150 m après carrefour VO de sortie - D201 en face - Bourg de St Rémy zone 30 - D201 à D - VO Les Pins à D				38,900	13h10
CH 3	LES PINS sur VO carrefour VO x RD325		3,700	12 mn	42,600	13h22
	NEUTRALISATION		0,050	3 mn		
DES 3	LES PINS sur RD325, dernière maison à D (fontaine) D325	0,000	0,000		42,650	13h25
AES 3 STOP	sur D325 Chemin forestier à D 100 m avant carrefour VO de Plachot. sur D325 100 m après carrefour VO de Plachot D325 - D64 à D - D43 à G	5,950				
CH 4	LA TRAPPE sur D43, 25 m avant route de Saint Victor-M (petit calvaire)		14,850	25 mn	57,500	13h50
	NEUTRALISATION		0,050	3 mn		
DES 4	LA TRAPPE sur D43, Garage communal D43 - D114 à D - D201 à D	0,000	0,000		57,550	13h53
AES 4 STOP	sur D201, chemin forestier à G, 300 m avant panneau Pitelet sur D201, panneau entrée Pitelet D201 - Palladuc - D201 - VO à G de Forest - digue du plan d'eau TD	6,500				
CH 4A	ST REMY Entrée Parc Regroupement à D à la fin de la digue		16,500	25 mn	74,050	14h18
	PARC REGROUPEMENT (devant salle des Fêtes)		0,150	62 mn	maxi	

ITINERAIRE ET HORAIRE suite

Contrôle Horaire	ITINERAIRE	Km E.S.	Km Partiel	Temps Imparti	Km Total	Heure 1 ^o voit
CH 4B	ST REMY Sortie Parc Regroupement (Idem parc départ)				74,200	15h20
	PARC D'ASSISTANCE (VO autour du Plan d'eau sauf sur la digue)		1,800	45 mn		
CH 4C	ST REMY sur VO de sortie du plan d'eau, 150 m après carrefour VO de sortie - D201 en face - Bourg de St Rémy zone 30 - D201 à D - VO Les Pins à D				76,000	16h05
CH 5	LES PINS sur VO carrefour VO x RD325		3,700	12 mn	79,700	16h17
	NEUTRALISATION		0,050	3 mn		
DES 5	LES PINS sur RD325, dernière maison à D (fontaine) D325	0,000	0,000		79,750	16h20
AES 5 STOP	sur D325 Chemin forestier à D 100 m avant carrefour VO de Plachot. sur D325 100 m après carrefour VO de Plachot D325 - D64 à D - D43 à G	5,950				
CH 6	LA TRAPPE sur D43, 25 m avant route de Saint Victor-M (petit calvaire)		14,850	25 mn	94,00	16h45
	NEUTRALISATION		0,250	3 mn		
DES 6	LA TRAPPE sur D43, Garage communal D43 - D114 à D - D201 à D	0,000	0,000		94,650	16h48
AES 6 STOP	sur D201, chemin forestier à G, 300 m avant panneau Pitelet sur D201, panneau entrée Pitelet D201 - Palladuc - D201 - VO à G de Forest - digue du plan d'eau TD	6,500				
CH 6A	Arrivée ST REMY - Parc Fermé (devant salle des Fêtes)*		16,500	25 mn	111,150	17h13

(*) Avance non pénalisée à l'entrée du Parc Fermé

